



صِيَا حُجْبًا إِجْلَالِيَّةَ الْمَلِكِ مُحَمَّدِ السَّادِسِ بِصَوْرِ اللَّهِ



MOT DU DOYEN

Pr. OULMAATI Abdallah

Parmi les premiers signaux forts de son règne, Sa Majesté le Roi Mohamed VI a élevé l'éducation et la formation au rang de priorité nationale, juste après la question de l'intégrité territoriale et a déclaré la décennie en cours « décennie de l'éducation ».

Dans le sillage de cette profession de foi du souverain, la Charte de l'éducation et de la formation est venue poser les fondements d'un nouveau système éducatif avec pour mission de « former un citoyen vertueux, modèle de rectitude, de modération et de tolérance, ouvert à la science et à la connaissance et doté de l'esprit d'initiative, de créativité et d'entreprise ».

Notre volonté de m'inscrire dans la dynamique portée par la présidence de l'Université Abdelmalek Essaadi et l'insérer dans la nouvelle impulsion mise en place par le gouvernement en matière de charte de l'Enseignement et de la réforme de l'éducation et de la formation en général, et de la réforme des études médicales en particulier.

La mise en valeur des ressources humaines, le développement de la recherche et l'amélioration des conditions de formation et d'encadrement sont au centre des préoccupations de l'institution. En effet, former des médecins et des pharmaciens ne se limite plus à leur conférer les compétences nécessaires pour promouvoir, préserver et instaurer la santé à l'échelle individuelle. En ce début de 21ème siècle, le médecin et le pharmacien sont appelés à être experts médicaux, communicateurs, collaborateurs, gestionnaires, promoteurs de la santé, érudits et professionnels.

Les enjeux d'éducation sont considérables et l'enseignement ainsi que la recherche doivent soutenir le développement pour l'atteinte des objectifs de ce millénaire. Pour relever les défis, la gouvernance et la bonne gestion des ressources sont essentiels.

Notre ambition est de faire de la faculté de médecine et de pharmacie de Tanger un espace de formation, de recherche et d'excellence à la fois humain, moderne, démocratique, ouvert et intégré.

Nous pensons qu'un doyen est d'abord un fédérateur, leadership et facilitateur. La

gouvernance actuelle doit être participative pour fédérer l'ensemble du personnel de la faculté de médecine et de pharmacie de Tanger afin d'assurer une bonne collaboration autour d'un projet commun. Conscient de son rôle nous engageons à mobiliser l'ensemble des acteurs de la faculté de médecine et de la pharmacie de Tanger pour s'acquitter de son devoir de responsabilité sociale et d'influencer positivement l'évolution de notre système de santé et de centrer notre rôle vers les besoins de la population de notre région.

Nous portons l'évaluation institutionnelle au rang d'orientation stratégique pour montrer son importance dans le processus de développement de la faculté et les opportunités qu'elle offre pour tous les acteurs de la faculté dans leur recherche du progrès.

Nous nous engageons à maintenir le climat d'apprentissage sain et respectueux qui prévaut au sein de la faculté.



VOS PREMIERS JOURS A LA FACULTE

Le premier jour est consacré à l'inscription administratif. Vous devez recevoir immédiatement votre carte d'étudiant et réclamer votre adresse email académique, ainsi qu'une carte SIM gratuite. Vous devez aussi vous déclarer et vous inscrire pour bénéficier de la couverture médicale obligatoire gratuite pour les étudiants. Ne négligez pas ces recommandations .Vous serez informés sur le début des cours soit dès l'inscription , à défaut vous serez contactés par votre mail académique ou en consultant le site internet de la faculté . Ce site vous permet aussi de savoir l'amphithéâtre ou vous allez avoir vos cours . Vous trouverez en annexe de ce guide la charte de l'étudiant : vous devez la lire attentivement et vous y engager volontairement.



PRESENTATION DE LA FACULTE

Quelques dates importantes

- Les travaux de construction de la FMPT ont commencé le 02/06/2014 et les études ont commencé l'année universitaire 2016-2017.
- La FMPT a fêté le 22 septembre 2023 la sortie du premier lauréat diplômé docteur en médecine.
- La filière pharmacie est ouverte l'année universitaire 2022-2023.

Situation et accès

Situé à la sortie de la ville de Tanger, à droite de la route de Rabat. On peut y arriver en prenant les bus 9A ,9i, 19 i ou par les bus Tanger - Assila



L9A	GZENAYA - DRADEB DRADEB - BAS OZENAYA
LI 19	LI19 N. V. IBN BATOUTA - BOUKHALEF CITE UNIVERSITAIRE - IBN KHALDOUN
LI2	LI2 ASILA - CASTILLA CASTILLA RAY SEMANE - GARE ROUTIERE ASILAH
LI15	LI15 SIDI AL YAMANI - ASILA GARE ROUTIERE ASILAH - SIDI EL YAMANI

Patrimoine

La Faculté de Médecine et de Pharmacie (FMPT) est bâtie sur une superficie de 90000 m². Elle comporte :

- Locaux administratifs
- 01 Salle de conférence
- 01 Amphi (500 places) + 2 amphis (300 places).
- 05 Mini amphis (85 places).
- 08 salles de cours/TD.
- 02 salles informatiques.
- 16 salles TP
- 12 laboratoires de la recherche médicale et scientifique
- 01 centre de simulation médicale
- 01 bibliothèque
- 02 salles de thèse
- 04 locaux pour les départements (bureaux et salle)



Capacité d'accueil

- Bâtiment administratif



- 38 Bureaux

- Laboratoires et centre de recherche



- 16 salles de TP (25 places)
- 12 labos de recherche

- Bibliothèque générale



- 140 places, 3 salles de lecture
- 1 salle Médiathèque

- Locaux pédagogique



- 3 Amphis (1100 places)
- 5 minis Amphi (400 places)
- 8 salles Cours et TD (320 places)

- Département d'enseignement



- 2 salles de thèse (200 places)
- 2 salles de réunions
- 10 bureaux

- Salle de conférence



- 2 salles de thèse (200 places)
- 2 salles de réunions
- 10 bureaux

Nombre d'étudiants (année universitaire 2023-2024)

Niveau	Nombre d'étudiants
<i>Médecine</i>	
1ère année	458
2ème année	360
3ème année	253
4ème année	221
5ème année	167
6ème année	118
7ème année	51 (internes non compris)
TOTAL (médecine)	1628
<i>Pharmacie</i>	
1ère année	90
2ème année	41
TOTAL (pharmacie)	131
TOTAL GENERAL	1759



ORGANIGRAMME DE LA FACULTE

L'organigramme de la faculté vous permet de connaître les différents composants de l'administration de la faculté et les liens hiérarchiques et organisationnels entre ces différents composants. En comprenant comment l'information circule dans ce système et comment une décision se prend et s'exécute, vous saurez utiliser de manière éclairée les services facultaires.

L'UNIVERSITE

La FMPT est un établissement de l'université Abdelmalek ESSAADI dont le siège est TETOUAN, C'est donc elle qui sert de lien entre notre faculté et notre ministère de tutelle. Elle est informée et cas échéant consultée pour les décisions importantes. La faculté met à sa disposition tous les procès-verbaux du conseil de faculté

LE DOYEN

Le Doyen assure le fonctionnement de la faculté et gère l'ensemble des personnels affectés à l'établissement. Il veille au bon déroulement des enseignements et des contrôles de connaissances et prend toutes mesures appropriées à cette fin. Il veille au respect de la réglementation au sein de la faculté sous la supervision du président de l'université. Vous devez donc le saisir si vous constatez une anomalie quant aux activités d'enseignement et des évaluations ou tout manquement ou abus dans l'application des lois et règlements.



Nom : PR OULMAATI Abdallah
Mail : a.oulmaati@uae.ac.ma

LE CONSEIL DE FACULTE

Il est présidé par le Doyen. C'est là que toutes les grandes décisions de gestion sont prises. Toutes les composantes de la faculté y sont représentées Y compris les étudiants. Profitez donc de cette instance pour exprimer votre point de vue, et cas échéant vos doléances

LES VICES DOYENS

Il y a trois vice-doyens à la FMPT

1 - Le Vice Doyen à la Recherche et la Coopération : a pour mission d'assurer toutes les activités liées au développement de la recherche scientifique et la coopération et au partenariat aussi bien en pharmacie qu'en médecine



Nom : PR NAJDI Adil
Mail : a.najdi@uae.ac.ma

2- Le Vice Doyen à la formation (médecine): a pour mission d'assurer toutes les activités liées au développement, suivi, et évaluation de l'offre de formation initiale et continue ainsi que la coordination, la supervision et le suivie des activités de l'enseignement et de l'évaluation des étudiants, il s'agit en particulier des affaires académiques, des activités des Affaires Estudiantines.

Son bureau est à l'étage du bloc administratif.



Nom : PR ELMADI Aziz
Mail : a.elmadi@uae.ac.ma

3-Le vice doyen chargé de la pharmacie : Il a dans la filière pharmacie les mêmes responsabilités que son homologue de la filière médecine, mais en plus c'est lui qui gère la filière pharmacie sous la supervision du doyen, à ce titre il est chargé de l'élaboration du descriptif des programmes.



Nom : PR CHAHBOUNE Rajaa
Mail : rchahboune@uae.ac.ma

LA SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La cheville ouvrière de notre administration est notre personnel administratif et technique Il est composé d'administrateurs, ingénieurs techniciens spécialisés etc.



Nom : HAMMICH Hanane
Mail : h.hammich@uae.ac.ma

Ce personnel se répartit sur 5 services.

Chaque Service est dirigé par un chef de service et s'appuie sur des Unités administratives qui en permettent le fonctionnement. La FMPT comprend les services suivants :

Le Service des Affaires estudiantines, des statistiques et du suivi de l'insertion des lauréats :

Ce service est sous la supervision du vice doyen aux affaires académiques et estudiantines

C'est le service que vous solliciterez souvent à la faculté pour toutes les questions en rapport avec votre scolarité : attestations d'inscription, relevés de notes, emploi du temps, chronogramme des examens, stages etc. Un bureau est spécialement dédié aux étudiants de la pharmacie

L'ensemble du personnel y travaillant est sous la coordination d'un chef de service.



Nom : FEKROUNI Mohamed
Mail : statistics.fmpt@gmail.com

Le service de la recherche et de la coopération :

Sous la direction du vice doyen à la recherche et coopération.

C'est un autre service que vous sollicitez souvent, en effet ce service gère le fond documentaire et numérique de la bibliothèque et joue un rôle crucial dans la promotion et la diffusion de l'information scientifique et médicale. Par ailleurs le personnel du service vous accompagne dans vos démarches et vous guide dès l'étape initial du dépôt de sujet de votre thèse en fin de 5ème année jusqu'à la soutenance.

Le personnel de ce service est sous la supervision d'un chef de service, son bureau est au rez de chaussée de la bibliothèque



Nom : Madame NAJI Maryem
Mail : sid.fmpt@gmail.com

Le service des affaires administratives :

Sous la direction du secrétaire général. Le personnel de ce service est sous la supervision d'un chef de service, son bureau est au Premier étage du bloc administratif.



Nom : Madame TAJRI Ichrak
Mail: grh.fmpt@gmail.com

Le service informatique :

Sous la direction du secrétaire général. Le service des affaires administratives : sous la direction du secrétaire général. Le personnel de ce service est sous la supervision d'un chef de service, son bureau est au Rez de chaussée du bloc administratif.



Nom : TAMAR Yassine
Mail : y.tamar@uae.ac.ma

Le service des affaires financières :

Sous la direction directe du doyen, Le personnel de ce service est sous la supervision d'un chef de service, Son bureau est au premier étage du bloc administratif



Nom : EL KELKHI Khalil
Mail : serv.eco.fmpt@gmail.com

MISSION ET ATTRIBUTION DE LA FACULTE

La FMPT est un établissement de l'enseignement supérieur public à accès régulé rattachée à l'université Abdelmalek Essaâdi constituée de deux sections :

- Une section Médecine ;
- Une section Pharmacie

Les ressources éducationnelles, humaines et les matériels d'enseignement sont communs à ces deux sections.

La Faculté de Médecine et de Pharmacie de Tanger a pour mission la formation de professionnels de santé : médecins et pharmaciens et de mener tous travaux de recherche dans le champ disciplinaire relevant des sciences de la santé, notamment dans le domaine de la médecine et de la pharmacie et dans les domaines connexes. La faculté délivre actuellement les diplômes suivants :

- Le diplôme de docteur en médecine
- Le Diplôme de docteur en pharmacie
- Le Diplômes de spécialité médicale
- Le Diplômes de spécialités pharmaceutiques
- Diplôme des études fondamentales en sciences de la santé (niveau DEUG)
- Diplôme des études générales en sciences de la santé (niveau licence).

REGIME DES ETUDES MEDICALES

Le programme des études médicales est conçu de manière que les premiers savoirs que vous allez acquérir serviront d'assise pour construire les suivants. Et puisque les maladies humaines ont un support biochimique avant d'avoir une traduction clinique, le programme des études médicales vous amène d'abord à connaître le corps humain dans sa dimension atomique, moléculaire, cellulaire tissulaire et en fin anatomique. Ainsi vous aurez des cours de chimie et biochimie et vous aurez l'occasion d'étudier les principaux atomes qui constituent le corps humain : O, C, H, N, Ca, K, P, Na, pour comprendre la formation des principales molécules du vivant, H₂O, CO₂, GLUCIDES, LIPIDES, PROTIDES, ACIDES NUCLEIQUES, ATP...

Après l'étude des molécules du vivant vous allez aborder l'étude de l'unité structurelle et fonctionnelle du vivant : la cellule, c'est ce qu'assure votre cours de biologie cellulaire et moléculaire.

L'organisation des cellules en tissu traitée dans le cours d'histologie, puis en organe et système d'organes traitée dans les cours d'anatomie qui complètent la construction de votre connaissance du corps humaine

Ces prérequis vous sont indispensables pour comprendre maintenant le fonctionnement des organes et de système d'organes : c'est ce que vous allez étudier dans le cours de physiologie humaine,

Ces 4 premiers semestres vous donnent à travers des cours théoriques et du stage d'immersion et de soins infirmier, l'occasion de connaître le système de santé dans lequel vous évoluerez durant vos stages et durant votre vie professionnelle. Le programme de ces semestres vous donnent les éléments de base pour lire et rédiger un article médical

Durant la troisième année vous allez étudier les organismes qui menacent le plus la vie humaine : les bactéries, les virus et les parasites, et la défense de l'organisme contre ces organismes ; c'est ce que vous allez voir dans les cours de Bactériologie, virologie parasitologie, et l'immunologie.

Maintenant que vous connaissez la structure normale et le fonctionnement normal, vous pouvez aborder aussi en troisième année des études médicales les modifications cytologiques, histologiques et anatomiques engendrées par les maladies qui touchent l'organisme humain, Vous verrez dans les cours d'anatomie pathologique les principaux phénomène pathologiques : l'inflammation, l'ischémie, la nécrose, l'oncogenèse et dans les cours de biochimie clinique la traduction de ces maladies à l'échellebiologique Vous allez naturellement vous initier aux manifestations de ces maladie à l'échelle de tout le corps dans les cours de sémiologie .

Le reste de vos années d'étude est consacré aux sciences cliniques et alterne stages à l'hôpital le matin et des cours théoriques l'après midi



L'ORGANIGRAMME PEDAGOGIQUE

C'est le ministère de l'enseignement supérieur qui est en charge de la formation médicale en vue de l'obtention du diplôme de docteur en médecine et du diplôme de docteur en pharmacie.

Le réseau des doyens des facultés de médecine, de pharmacie et de médecine dentaire collabore avec le ministère pour définir le profil du médecin ou du pharmacien à former et à dresser un cahier de normes pédagogiques nationales (CNPN). Ce dernier précise en particulier le régime des études, des stages et des évaluations.

Le Doyen de la faculté de la faculté avec la commission pédagogique et un comité des programmes établissent un descriptif détaillé du programme des études conformément au CNPN et précisant les modules à enseigner, leur volume horaire, leur répartition par semestre et par année d'étude ainsi que les méthodes d'enseignement -apprentissage et les méthodes d'évaluation.

Le vice doyen à la formation développe ce programme sur les semaines du semestre en coordination avec les départements représentés par les équipes de modules

L'équipe du module est faite de un ou plusieurs enseignants qui peuvent appartenir à un ou plusieurs départements qui participent à l'enseignement de ce module. Cette équipe est responsable de la préparation des supports pédagogiques nécessaires pour l'enseignement apprentissage et l'exécution finale du programme sous forme de cours magistral, TP, TD, ...selon un planning établi et affiché par le service des affaires estudiantines sous le contrôle du vice doyen à la formation.

Cette équipe de module est aussi responsable de la gestion pédagogique des évaluations (examens) depuis la rédaction des questions d'examen jusqu'à la remise des notes à l'administration

SOMMAIRE DES MODULES

Semestre 1 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M111	Chimie biochimie : 68 H Module majeur	1. Chimie et biochimie 2. Biochimie métabolique	1. Chimie biochimie structurale : 50% de la note (examen de fin de semestre 80% , TP20%) 2. Biochimie métabolique 50% de la note (examen de fin de semestre 100%)	PR. LAAMACH.
M112	Biologie : 50H Module majeur	1. Biologie cellulaire 2. Génétique fondamentale	1. Biologie cellulaire : 70% de la note (examen de fin de semestre 80% , TP20%) 2. Génétique fondamentale : 30% de la note (examen de fin de semestre 80% , TP20%)	PR CHAHBOUN.R PR LAMZOURI .A
M113	Santé publique : 50H Module majeur	1. Médecine communautaire 2. Biostatistique	1. Médecine communautaire 50% de la note (examen de fin de semestre 100%) 2. Biostatistique (50% de la note (examen de fin de semestre 80%, contrôle continue 20%)	PR NAJDI.A PR EL BOURI .H
M114	Anglais informatique médicale : 55 H	1. Anglais 2. Informatique médicale	1. Anglais : 50% de la note (examen de fin de semestre 100%) 2. Informatique médicale : 50% de la note (examen de fin de semestre 80%, TD20%)	PR NAJDI A PR ACHNANI.W
M115	Anatomie 1 : 52H Module majeur	1. Appareil locomoteur 2. Anatomie du thorax	1. Appareil locomoteur : 50% de la note (examen de fin de semestre 80%, TP20%) 2. 50% de la note (examen de fin de semestre 90%, TP10%)	PR AGGOURI.Y PR AIT BENALI .H
M116	Psychologie : 50 H Module majeur	Module en un seul élément	Examen de fin de semestre : 100% de la note.	PR AMMOURI .A

Semestre 2 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M121	Histologie- embryologie 1:50 H Module majeur	1. Histologie générale 2. Embryologie	1. Histologie générale: 60% de la note (examen de fin de semestre 80%, TP20%) 2. Embryologie générale :40% de la note (examen de fin de semestre 90%, TP10%)	PR SERHROUCHNI. K
M122	BIOPHYSIQUE 66H Module majeur	1. Rayonnement ionisant, lasers médicaux, Base s physiques de l'imagerie médicale 2. Biophysique du milieu intérieur	1. Rayonnement ionisant... : 50% de la note (examen de fin de semestre 80% , TP20%) 2. Biophysique du milieu intérieur : 50% de la note (examen de fin de semestre 80% , TP20%)	PR ESSENDOUBI.M
M123	Anatomie 2 50H Module majeur	1. Anatomie de l'appareil digestif, vx de l'abdomen 2. Anatomie de l'appareil urinaire et génital	1. Anatomie de l'appareil digestif, vx de l'abdomen : 50% de la note (examen de fin de semestre 80%, TP20%) 2. Anatomie de l'appareil urinaire et génital : 50% de la note (examen de fin de semestre 80%, TP20%)	PR AGGOUR.Y PR AIT BENAL.H
M124	Histoire de la médecine, sémantique et terminologie médicale 52 H Module complémentaire	1. Histoire de la médecine 2. Sémantique- terminologie médicale	1. Histoire de la médecine : 50% de la note du module (examen de fin de semestre 100%) 2. Sémantique-Terminologie médicale 50% de la note du module (examen de fin de semestre 100%)	PR KHALLOUK.A PR ABOURAZZAK PR ASSEM.M
M125	Techniques de communicatio 52 H Module : outils et ouverture	Module en un seul élément	Examen de fin de semestre : 100% de la note	PR SBAI.H PR NAJDI.A PR CHRAIBI M

Semestre 3 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M231	Anatomie 3:50H Module majeur	1. Anatomie de la tête et du cou 2. Neuroanatomie	1. Anatomie de la tête et du cou : 50% de la note (examen de fin de semestre 90%, TP10%) 2. Neuroanatomie : 50% de la note (examen de fin de semestre 90%, TP10%)	PR AGGOURI.Y PR AGGOURI.M PR RKAIN .I PR BAHLOUL.M
M232	Bactériologie, virologie, immunologie 73 H Module majeur	1. Bactériologie 2. Virologie immunologie	1. Bactériologie :45% de la note (examen de fin de semestre 85%, TP 15%) 2. Virologie immunologie :55% • Virologie examen de fin de semestre • Immunologie :examen de fin de semestre +TP5(10%)	PR RISSOUL.K PR LAMZOURI.A
M233	Histologie embryologie 2 (50 H) Module majeur	1. Embryologie des organes 2. Histologie des organes	1. Embryologie des organes : 60% de la note (examen de fin de semestre 80%, TP20%) 2. Histologie des organes : 40% de la note (Examen de fin de semestre : 100% de la note)	PR SERHROUCHNI.K
M234	Physiologie 1 (70H) Module majeur	Module en un seul élément	• Examen de fin de semestre 80% • TP 0%	PR EL HANGOUCHE
M235	Sémiologie 1 (57H) Module majeur	Module en un seul élément	Examen de fin de semestre 100% de la note	PR ABOURAZZAK.FZ PR MELLOUKI .I PR RAISSUNI .Z PR BENKACEM.M PR HAMMI.S PR RKAIN I PR ASSEM.M
M236	Physiopathologie-médecine expérimentale-secourisme 52H Module majeur	1. Physiopathologie , médecine expérimentale 2. Secourisme	1. Hysiopathologie, médecine expérimentale 70% de la note (examen de fin de semestre) 2. Secourisme : 30% de la note (contrôle continu)	PR SBAI. H PR LABIB.I PR MOTIA.Y

Semestre 4 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M241	Biochimie clinique 50 H Module majeur	Module en un seul élément	1. Examen de fin de semestre 80% de la note 2. Contrôle continu 20% de la note	PR KHALKHI.H
M242	Hématologie fondamentale, sémiologie hématologique 50H Module majeur	1. Hématologie fondamentale 2. Sémiologie hématologique	1. Hématologie fondamentale :70% de la note (examen de fin de semestre) 2. Sémiologie hématologique : 30% de la note (examen de fin de semestre)	PR REGRAGUI .S
M243	Sémiologie 2 (sémiologie chirurgicale) 50H Module majeur	Module en un seul élément	Examen de fin de semestre 100% de la note	PR AIT LAALIM PR KHALLOUK.A PR SHIMI.M PR KHARBACH.Y PR AZGHARI.A PR AHALLAT.A
M244	Physiologie II 60H Module majeur	Module en un seul élément	<ul style="list-style-type: none"> Examen de fin de semestre 80% de la note TP 20% 	PR EL HANGOUCHE PR BENKACEM
M245	Anatomie IV 50 H Module majeur	Module en un seul élément	Examen de fin de semestre 80% de la note Contrôle continue 20%	AIT BENALI.H AITLAALIM.S ABOURAZZAK.FZ RACHIDI ALAOUI.S RKAIN.I AHALLAT.A

Semestre 5 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M351	Anatomie pathologique1 51 H	Module en un seul élément	<ul style="list-style-type: none"> Examen de fin de semestre 80% de la note et TP 20% 	
M352	Pharmacologie, toxicologie 50H Module majeur	Module en un seul élément	<ul style="list-style-type: none"> Examen de fin de semestre 80% de la note TP 20% 	PR TANANI PR MABROUKI
M353	Maladie infectieuses, parasitologie mycologie (70H) Module majeur	1.Maladie infectieuse 2.Parasitologie mycologie	1.Maladie infectieuse : 50% de la note (examen de fin de semestre 80%, contrôle continu 20%) 2.Parasitologie mycologie : 50% (examen de fin de semestre 80%, TP 20%)	PR BOURKIA .M PR ER RAMI MOHAMED
M354	Radiologie-imagerie médicale 50 H Module majeur	Module en un seul élément	<ul style="list-style-type: none"> Examen de fin de semestre 80% de la note, Contrôle continue TD 20% et contrôle continue TD 20% 	Pr RACHIDI ALAOUI .S

Semestre 6 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M361	Maladies de l'appareil cardio vasculaire 72 H Module majeur	1.Cardiologie 2.Chirurgie cardiovasculaire	1.Cardiologie : 70% de la note (examen de fin de semestre) 2.Chirurgie cardiovasculaire : 30% de la note (examen de fin de semestre)	PR RAISSUNI .Z PR MADANI PR AZGHARIA
M362	Maladies de l'appareil respiratoire 54 H Module majeur	1.Pneumologie 2.Chirurgie thoracique	1.Pneumologie : 70% de la note (examen de fin de semestre) 2.Chirurgie thoracique: 30% de la note (examen de fin de semestre)	PR HAMMI.S PR ALLOUBI.I
M363	Maladies de l'appareil digestif 62 H Module majeur	1.Pathologie digestive médicale 2.Pathologie digestive chirurgicale médicale	1.Pathologie digestive médicale : 50% de la note (examen de fin de semestre) 2.Pathologie digestive chirurgicale médicale : 50% de la note (examen de fin de semestre)	PR MELLOUKI.I PR AIT LAALIM.S PR MYIZ.H PR AHALLAT.A

Semestre 5 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M471	Glandes endocrines et revêtement cutané (60H) Module majeur	1.Endocrinologie et maladies métaboliques : 2.Dermatologie	1.Endocrinologie et maladies métaboliques : 50% de la note (examen de fin de semestre) 2.Dermatologie: 50% de la note (examen de fin de semestre)	PR GALLOUJ.S PR BENKACEM.M
M472	Anatomie pathologique 2 (51 H) Module majeur	Module en un seul élément	Examen de fin de semestre 100% de la note	PR CHRAIBI
M473	Maladies du système nerveux 52 H Module majeur	1.Neurologie 2.Neurochirurgie	1.Neurologie : 50% de la note (examen de fin de semestre) 2.Neurochirurgie: 50% de la note (examen de fin de semestre)	PR AGGOURI.M PR BELFKIH.R
M474	Oncologie hématologie 54 H Module majeur	1.Hématologie clinique 2.Oncologie	1.Hématologie clinique : 60% de la note (examen de fin de semestre) 2.Oncologie : 40% de la note (examen de fin de semestre)	PR EL HFID M PR EL M'RABET FZ PR REGRAGUI.S

Semestre 8 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M481	Maladies de l'appareil locomoteur (62 H) Module majeur	1.Rhumatologie et réadaptation fonctionnelle 2.Traumatologie orthopédique	1.Rhumatologie et réadaptation fonctionnelle: 50% de la note (examen de fin de semestre) : 2.Traumatologie orthopédique : 50% de la note (examen de fin de semestre)	PR ABOURAZZAK.FZ PR SHIMI.M PR FOURTASST.M

M482	Médecine interne, immunopathologie, gériatrie, génétique médicale Module majeur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Immuno pathologie, maladie du système, gériatrie 2. Génétique médicale 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Immuno pathologie, maladie du système, gériatrie : 60% de la note (examen de fin de semestre) 2. Génétique médicale: 40% de la note (examen de fin de semestre) 	PR BOURKIA.M PR LAMZOURI.A
M843	Maladies de l'enfant (76H) Module majeur	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pédiatrie 2. Chirurgie pédiatrique 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pédiatrie: 50% de la note (examen de fin de semestre) 2. Chirurgie pédiatrique: 50% de la note (examen de fin de semestre) 	PR OULMAATI.A

Semestre 9 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M591	Médecine sociale, santé publique, économie de santé (52 H)	Module en un seul élément	Examen de fin de semestre 100% de la note	PR NAJDI.A PR EL BOURI.H
M592	Raisonnement clinique et synthèse thérapeutique 62 H	<ol style="list-style-type: none"> 1. Eaisonnement clinique 2. Synthèse thérapeutique 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Raisonnement clinique : 50% de la note (examen de fin de semestre : 80%, contrôle continue : 20%) 2. Synthèse thérapeutique: 50% de la note (examen de fin de semestre : 80%, contrôle continue : 20%) 	PR ABOURAZZAK.FZ PR LABIB.I PR RAISSUNI.Z PR ASSEM.M PR BENKECEM.M
M593	Santé mentale 50 H	Module en un seul élément	Examen de fin de semestre 100% de la note	PR AMMOURI.A
M594	Urgences et soins intensifs et palliatifs 52 H	<ol style="list-style-type: none"> 1. Urgences-réanimation 2. Soins palliatifs 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Urgences-réanimation : 50% de la note (examen de fin de semestre) 2. Soins palliatifs : 50% de la note (examen de fin de semestre) 	PR LABIB I PR SABAI.H PR MPTIA.Y

Semestre 10 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M5101	Otorhinolaryngologie et ophtalmologie 52 H	1. Otorhinolaryngologie 2. Ophtalmologie	1. Otorhinolaryngologie réanimation : 50% de la note (examen de fin de semestre) 2. Ophtalmologie réanimation : 50% de la note (examen de fin de semestre)	PR EL BAHLOUL.M PR RKAIN.I
M5102	Gynécologie, obstétrique 52H	1. Gynécologie 2. Obstétrique	1. Gynécologie : 40% de la note (examen de fin de semestre) 2. Obstétrique : 60% de la note (examen de fin de semestre)	PR BENKIRANE.MS MOUSTAI.D.H
M5103	Médecine légale, médecine de travail, déontologie 54 H Module majeur	1. Médecine légale, médecine de travail 2. Ethique et déontologie	1. Médecine légale, médecine de travail : 60% de la note (examen de fin de semestre) 2. Ethique et déontologie : 40% de la note (examen de fin de semestre)	PR NYA .S PR CHRAIBI.M
M5104	Urologie, néphrologie 51 H	1. Urologie 2. Néphrologie	1. Urologie : 50% de la note (examen de fin de semestre) 2. Néphrologie : 50% de la note (examen de fin de semestre)	PR KHALLOUK.A PR KHABACH.Y PR ASSEM.M



Semestre 11 :

Code	Intitulé/ volume horaire	Éléments du module	Modalité de validation du module	Enseignants
M6111	Raisonnement clinique et thérapeutique : du symptôme à la prescription 50 H	40 questions clés en médecine générale	40 questions clés en médecine générale : 100% de la note	PR HAMMI PR EL BOUSSAADANI PR EL AMMOURI.A PR EL BAHLOUL.M PR RKAIN.I PR BOURKIA
M6112	Médecine de famille, et statistiques pour médecin	1.Médecine de famille 2.Statistiques pour médecin	1.Médecine de famille50% de la note (examen de fin de semestre) 2.Statistiques pour médecin50% de la note (examen de fin de semestre)	PR OULMAATI.A PR NAJDI.A PR BENKIRANE.MS PR EL BOUSSAADANI.Y



Sommaire des stages

Année d'étude	Intitulé du stage	Lieu de stage	Durée
1 année	Stage d'immersion	Structures de soins	50 H
2 année	Stage de soins infirmiers	Services hospitaliers	50 H
3 année	<ul style="list-style-type: none"> • Stage de sémiologie médicale 	<ul style="list-style-type: none"> • Services de médecine du CHU 	150 H
4 année	<ul style="list-style-type: none"> • Stage de sémiologie chirurgicale 	<ul style="list-style-type: none"> • Services de chirurgie du CHU 	150 H
4 année	<ul style="list-style-type: none"> • Stage de pédiatrie • Stage de spécialité 1 • Stage de spécialité 2 • Stage de spécialité 3 • Stage de spécialité 4 	<ul style="list-style-type: none"> • Services de pédiatrie et de chirurgie pédiatrique • Service de spécialité médicale CHU • Service de spécialité médicale CHU • Service de spécialité médicale CHU • Service de spécialité médicale CHU 	150 H 60 H 60 H 60 H 60 H
5 année	<ul style="list-style-type: none"> • Stage de gynécologie-obstétrique • Stage de spécialité 5 (chirurgicale ou médico-chirurgicale)* • Stage de spécialité 6 (chirurgicale ou médico-chirurgicale) • Stage de spécialité 7 (chirurgicale ou médico-chirurgicale) • Stage de santé publique 	<ul style="list-style-type: none"> • Services de gynécologie obstétrique • Service de chirurgie ou médicochirurgical • Service de chirurgie ou médicochirurgical • Service de chirurgie ou médicochirurgical • Centres de santé communautaires 	150 H 60 H 60 H 60 H 60 H
6 année	<ul style="list-style-type: none"> • A-Stage médico-chirurgical plein temps (Stage de médecine et/ ou chirurgie): 2 stages de deux mois chacun dans 2 bloc différents parmi les bloc suivants ci contre: • B - Stage de pédiatrie plein temps : • C - Stage de génécologie obstétrique : 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de chirurgie digestive ou service de gastroentérologie • Service de neurologie ou de neurochirurgie • Service de rhumatologie ou de traumatologie orthopédie, service de radiologie • Service de cardiologie ou de chirurgie cardiaque, chirurgie vx • Service de médecine interne ou 	2 mois x 2 ou (600H minimum)

6 année	<ul style="list-style-type: none"> A-Stage médico-chirurgical plein temps (Stage de médecine et/ ou chirurgie): 2 stages de deux mois chacun dans 2 bloc différents parmi les bloc suivants ci contre: B - Stage de pédiatrie plein temps : C - Stage de génécologie obstétrique : D - Stage urgences soins intensifs : E - Stage santé publique F - Stage optionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Service de chirurgie digestive ou service de gastroentérologie Service de neurologie ou de neurochirurgie Service de rhumatologie ou de traumatologie orthopédie, service de radiologie Service de cardiologie ou de chirurgie cardiaque, chirurgie vx Service de médecine interne ouhématologie, endocrinologie oncologie médicale -services de pédiatrie réanimation néonatale et chirurgie pédiatrique** Service de gynécologie obstétrique CHU** Un service des urgences ou soins intensifs adulte y compris la réanimation maternité Centre de santé de soins primaires et/ou dans un cabinet de médecin généraliste après avis de la commission pédagogique Selon le choix de l'étudiant*** 	<p>2 mois x 2 ou (600H minimum)</p> <p>- 2mois</p> <p>-1 mois</p> <p>-1mois</p> <p>-2mois</p> <p>-1mois</p>
---------	--	--	---

* = ORL , Ophtalmologie, urologie, neurochirurgie

- 60 H ou 22 demi-journées
- 150H ou 44 demi-journées

**le stage peut éventuellement s'effectuer dans service du GST(groupement sanitaire territorial ' région de Tanger Tétouan Alhoceima)

**en cas de manque de place dans un service la priorité sera donnée à l'étudiant qui durant son cursus n'a jamais été réparti dans ce service ou service équivalent

Le stage plein temps est de 7H par jour tous les jours ouvrables de du mois.

DEROULEMENTS DES ENSEIGNEMENTS, APPRENTISSAGES

L'année universitaire commence en septembre :

Le stage commence le premier lundi de septembre pour les étudiants de la 3ème, 4ème, 5ème et 6ème année. (la bourse Stage est octroyée par le ministère de la santé).La répartition des étudiants selon leur niveau sur l'ensemble des sites de stage est consultable sur le site de la faculté ; mais pour toute information ou éclaircissement, vous pouvez vous adresser à l'unité des stages du service de la scolarité.

La date es cours magistraux , TD, TP est décidée par le ministère dont relève l'enseignement supérieur ;habituellement vers la mi-septembre.

La date et le lieu de ces enseignements est établie par le service de scolarité sous la direction du vice doyen à la formation, ces renseignements sont consultables sur le site de la faculté et sont aussi affichés dans le hall donnant accès aux amphithéâtres

Les étudiants de la première et de la deuxième année ont leur cours le matin entre 8H et 13H (4H de cours)et les TP l'après midi

Les étudiants de la 3ème, 4ème, et 5ème ont leurs cours les après- midi et le stage le matin de 8H 30 à 12H. Les 6ème année n'ont que le stage plein temps de 8H 30 à 15H 30.

Régime des évaluations - examens , validation des acquis

Régime des examens

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences s'effectue, pour chaque module conformément à la forme décrite dans le descriptif du module. Il peut s'agir de :contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou toute autre forme de contrôle et/ou sous forme d'un examen final écrit, pratique ou clinique .

De manière générale

Les enseignements magistraux : sont évalués par un examen final pour la plus part d'entre eux

Les travaux dirigés et les travaux pratiques : sont évalués par des contrôles continus et /ou un contrôle final :

- Les stages : sont évalués par une ou plusieurs méthodes suivantes
- L'assiduité : comporte la présence aux stages et l'analyse de l'atteinte des objectifs de stage (portfolio)
- Contrôle continu et/ou contrôle final. Il peut s'agir dans ces deux derniers cas de : résolution de cas cliniques ou d'examen clinique d'un patient avec rédaction d'une observation médicale reflétant le raisonnement clinique de l'étudiant ou les deux

Calendrier des examens

Chaque année universitaire comporte deux semestres. Chaque semestre fait l'objet d'une évaluation séparée qui se déroule en deux sessions

La session principale : en novembre et décembre pour le premier semestre de l'année et en mai/juin pour le deuxième semestre de l'année

La seconde session dite de rattrapage a lieu en une seule période pour tous les semestres de l'année en juin - juillet. Tous les modules dont la note est inférieure à 10/20 doivent faire l'objet d'un rattrapage. Certains étudiants font le choix délibéré de ne pas passer la session de rattrapage : l'expérience a montré que parfois ce choix s'avère désastreux et ne peut bénéficier de l'indulgence du jury.

Modalités de validation des modules

Note du module : La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations des éléments qui le composent, conformément aux modalités prévues dans le descriptif du module.

Acquisition d'un module :

Un module est acquis par validation quand la note obtenue dans ce module est supérieure ou égale à 10 sur 20, sans qu'aucune note d'un élément de module ne soit inférieure à 07 sur 20. Mais un étudiant qui a une moyenne générale de 10/20 sur l'ensemble des modules de l'année peut passer en année supérieure quand il a un module , au maximum deux modules avec une note égale ou supérieure à 7/10 et inférieure à 10/20 sous réserve que si ces modules comportent des éléments de modules , leur note ne doit pas être inférieure à 7/20

Validation de l'année universitaire :

L'année est validée et donne droit à l'inscription pour l'année suivante si les conditions suivantes sont satisfaites :

- La moyenne générale des notes des modules composant l'année universitaire est supérieure ou égale à 10/20
- le nombre de modules non validés pour l'année universitaire est inférieur ou égal à deux modules sans qu'aucune note de ces deux modules ne soit inférieure à 07/20 et sans qu'aucune note d'élément de module ne soit inférieure à 07/20. Ces modules sont alors acquis par compensation.
- Aucune note de module de stage n'est inférieure à 10/20. Toutefois l'étudiant peut bénéficier d'un crédit d'au maximum d'un stage fondamental et d'un stage complémentaire, a charge de l'étudiant de les valider avant le passage en 6ème année (S 11).

Capitalisation

En cas de non validation d'une année, l'étudiant conserve à titre définitif

- Le bénéfice des modules complémentaires, des modules outils et d'ouverture dont la note est = ou supérieure à 10.
- Le bénéfice du ou des modules majeurs dont la note est égale ou supérieure 12/20.
- L'étudiant qui redouble l'année est dispensé des contrôles de ces modules et gardera la note déjà obtenue (ces modules sont donc considérés validés).

Pour plus de détail le règlement complet des évaluations est donné en annexe

Chronogramme : Enseignements et sessions d'examens

Année universitaire 2023-2024

ACTIVITES PEDAGOGIQUES	DATE ET PERIODES
Début des stages hospitaliers	Lundi 04/ 09/ 2023
Début des cours	Lundi 11/09/2023
Fête de la marche verte	Lundi 06/11/2023
Fête de l'indépendance	Samedi 18/11/2023
Arrêt des cours, TP, ED	Vendredi 22/12/2023
Nouvel an	Lundi 01/01/2024
Jour férié	Jeudi 11/01/2024
Examens de la 1 session du 1 semestre	Du lundi 08/01/2024 Au Vendredi 19/01/2024 ET DU 29/01/2024 AU 02/02/2024
Reprise des cours, TP, ED	Lundi 05/02/2024
Stage 1 et 2 année	Du 15/04/2024 Au 03/05/2024
Arrêt des cours, TP, ED	27/04/2024
Examens de la 1 session du 2 semestre	Du lundi 13/05/2024 Au 31/05/2024
Examens de la 2 session du 2 semestre	Du lundi 10/06/2024 Au 14/06/2024
Examens de la 2 session du 1 semestre	Du 20/06/2024 au 27/06/2024
Reprise des stages	28/06/2024
Arrêt des stages	26/07/2024
Délibérations Finales*	Lundi 25 - 26 - 27 /07/2024*

Les ressources documentaires pour les étudiants

La faculté dispose d'une bibliothèque moderne construite sur deux niveaux. Vous pouvez y accéder par le hall du pavillon administratif de la faculté à partir de 9 H ; elle reste ouverte jusqu'à 18H .Elle dispose d'un fond documentaire en format papier couvrant tout programme et d'un abonnement électronique donnant accès à de nombreux livres et revues scientifiques. Certains livres peuvent être empruntés selon leur disponibilité

La responsable actuelle est Madame Naji Maryame, Vous pouvez la contacter à cette adresse :



Nom : Madame NAJI Maryem
Mail : sid.fmpt@gmail.com

Locaux sociaux destinés aux étudiants

Ces locaux situés non loin des amphithéâtres, ont une vue magnifique et dégagée sur les collines environnantes où la nature sauvage garde encore un droit de cité.

Les étudiants y disposent de :

- Une Cafétéria avec terrasse
- Un auditorium pour les activités artistiques
- Un terrain de sport : foot, volley et hand bal
- Une salle de sport
- Une salle de prière
- Des douches

Les clubs étudiants

Vous pouvez selon vos désirs adhérer à un ou plusieurs clubs de la faculté comme vous pouvez en créer d'autres

Voici une présentation de ces Clubs préparée par les Clubs eux même:

FMPTMUN Club :



Un club émergeant d'une volonté commune des étudiants Tangérois en médecine de s'initier au dialogue diplomatique, négociations et résolution de conflits Internationaux mais aussi d'aiguiser leurs compétences dans la recherche documentaire, l'art oratoire et le leadership, le tout dans une ambiance ludique et sous le thème du MUN.

Le club organise annuellement une conférence internationale de simulation des Nations unies et bien d'autres Workshops simulateurs.

The Keytones:



The Keytones est un club musical qui propose une variété d'activités, notamment des concerts captivants, des ateliers enrichissants et une participation active à d'autres événements à la faculté.

Lions club Tanger doctors:

Nous sommes Lions club Tanger doctors, faisant partie de la plus grande organisation internationale des clubs philanthropiques : Lions club international. Unis par notre sérieux, professionnalisme mais surtout dévouement, notre but ultime est de s'investir dans le bien être civique, culturel, social et moral de notre communauté à travers nos projets phares : caravanes médico-humanitaires, voyages humanitaires, dépistage et sensibilisation (diabète, cancer du sein, sensibilisation bucco-dentaire) et actions en faveur des sans abris.



FMPT gaming club

FMPT gaming club est un club qui s'intéresse aux jeux vidéo, jeu d'échecs aussi les jeux de société et les jeux sur table.

- Tournois d'échecs
- Tournoi de plusieurs jeux vidéo (FIFA, VALORANT)
- Représentation de la faculté dans plusieurs tournois, dernière fois dans GTA IAV 2023
- Vainqueurs de la 1^{ère} édition du tournoi universitaire national du jeu VALORAN.



MedScience

Le club "MedScience" est une communauté passionnée d'étudiants en médecine et en pharmacie dédiée à la promotion de la science médicale. Nous encourageons la recherche, l'innovation et la compréhension approfondie du domaine médical à travers des conférences et des ateliers. Notre objectif est d'améliorer la formation médicale tout en contribuant positivement à l'avenir d'un médecin compétent.



Parmi nos activités ; " les samedis d'ECG " ; "Une conférence sur l'étude des cas cliniques en chirurgie générale " ; Une visite des différents laboratoires d'analyses médicales ; des ateliers de suture ..."

En résumé, nous sommes le club Med science et nous représentons la motivation, le travail et la persévérance.

Medreads

Le club Medreads, premier club jamais créé dans notre Faculté de Médecine et de Pharmacie de Tanger le 26/09/2017, a pour mission d'enrichir le bagage culturel des étudiants, de cultiver l'esprit de compétition, de promouvoir la lecture chez les jeunes et d'élever le niveau des conférences culturelles. Son projet pour une génération qui lit , vise à fournir des espaces de lecture dans les écoles rurales de la région Tanger-Tétouan pour stimuler la créativité des enfants. De plus, la journée d'externat est un événement clé du club, offrant aux étudiants en médecine, particulièrement aux externes, une nouvelle perspective sur les stages hospitaliers. Cette journée leur permet de présenter leurs cas cliniques à un jury de professeurs et de bénéficier d'un échange enrichissant avec leurs pairs.



MEDKhayr

L'association des étudiants en médecine de Tanger MEDKhayr œuvre non seulement à améliorer la qualité de vie des personnes en état précaire, mais également à partager des moments chaleureux de bonheur et de spontanéité avec les plus démunis ravivant ainsi dans les cœurs de nos futurs médecins les valeurs humaines de solidarité et d'empathie. MEDKhayr a toujours su se démarquer au sein de notre faculté par ses projets innovants dont on cite parmi d'autres : la caravane médico-humanitaire AL AMAL dans ses deux éditions, le forage de puits aux alentours de Marrakech dans le cadre du projet Abar Al Ajyal sans oublier les 3 éditions du projet SDF et les deux éditions de notre campagne de don de sang. Des projets qui deviennent de plus en plus impressionnants au fil du temps mais surtout une famille d'étudiants dévoués qui s'agrandit chaque année faisant du travail associatif une expérience incomparable.



Docs Voice

Docs Voice est un club dont l'activité principale est le développement des compétences des étudiants dans divers domaines en exploitant les médias. Parmi les événements phares programmés pour cette année, nous comptons des conférences médicales, des ateliers de formation théorique pour les étudiants, en plus de podcasts et vidéos informatives pour le grand public...



Medsports



Le lieu où la passion, la compétition et la camaraderie se rejoignent pour former une communauté dynamique. Notre club offre une gamme variée de disciplines sportives, des séances d'entraînement et une ultras universitaire encourageant leurs athlètes avec une énergie contagieuse, ce qui permet à chacun de trouver son terrain du jeu .

Le club médical 3S

Le club médical 3S est un club associatif, à but non lucratif créé en 07/02/2019 par les étudiants de la faculté de médecine et de pharmacie de Tanger, ambitionnés par les activités para-universitaires dans tous les domaines : Social, Scientifique et Sanitaire d'où l'inspiration du sigle 3S.

- Science :

Les 3 éditions de la journée médicale qui ont connu une grande réussite et un très bon départ pour notre aventure au sein du club 3s

- Santé :

Ce deuxième pilier de notre club s'est représenté par nos fameuses caravanes médicales à savoir celle de village « TAZART », la caravane de dépistage du cancer du sein et du col utérin qui a été lieu à « HEJAR ENNEHAL » et notre dernière caravane médico-humanitaire à « TAROUDANT ».

- Sociale :

Notre dernier « S » s'est concrétisé dans la visite d'orphelinat dans laquelle nous avons apporté le bonheur et semé l'espoir dans les cœurs de ces orphelins et l'opération "إفطار الصائم".



Annexe 1: REGLEMENT DES EVALUATIONS

I- TEXTES DE REFERENCE

- Arrêté ministériel no 2174.18 relatif au cahier des normes pédagogiques nationales pour les études de médecine
- Arrête ministériel no 2.00.619 , relatif au conseil de discipline des étudiants (BO no 5681 novembre 2008)
- Règlement intérieur de FMPT
-

II-INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

- L'inscription pédagogique à un module est obligatoire pour bénéficier de l'évaluation de ce module. Les étudiants inscrits administrativement bénéficient automatiquement d'une inscription pédagogique à tous les modules de l'année. Cependant
- Les étudiants redoublant l'année ne sont pas autorisés à prendre une inscription pédagogique aux modules capitalisés, à savoir les modules majeurs où la note déjà obtenue est égale ou supérieure à 12/20 et les modules outils ou complémentaires où la note déjà obtenue est égale ou supérieure à 10/20. L'étudiant est dispensé de subir une évaluation dans ces modules et conserve par conséquent la note déjà obtenue
- Pour l'étudiant redoublant une année mais ayant validé plus de 50% des modules de cette année et désireux de s'inscrire par anticipation à un ou plusieurs modules de l'année supérieure doit demander lui-même l'inscription pédagogique à ces modules, s'il satisfait aux pré-requis de ces modules. Les pré-requis exigés pour chaque module sont fixés dans le descriptif de ce module
- Le nombre de modules où il peut s'inscrire par anticipation , ne doit pas dépasser la moitié de l'ensemble des modules de l'année supérieure
- En cas de redoublement un étudiant ne peut conserver le bénéfice des stages validés ; le module stage doit être validé de nouveau

III- DISPOSITIONS GENERALES

1-informations aux étudiants

- Les étudiants doivent, dès le début de l'année universitaire, prendre connaissance du règlement des études qui s'applique à leur formation.
- Il est expliqué à chaque début d'année universitaire aux étudiants nouvellement inscrits en première année, en séance plénière par le doyen ou son représentant
- Tout étudiant désireux d'un éclaircissement relatif à ce règlement doit s'adresser au vice doyen chargé des affaires académiques
- Les étudiants sont réputés être informés des dates des examens dès lors que l'affichage correspondant a été effectué par le service des affaires scolaire et estudiantines et/ ou mis en ligne sur le site internet de la faculté.

2- Recommandations aux enseignants

- Chaque enseignant est tenu d'expliquer aux étudiants les modalités de l'évaluation du module ou de l'élément du module dont il a la charge, et ce dès le premier cours.
- Chaque enseignant est tenu de mettre à disposition des étudiants les supports de son enseignement, objet de l'évaluation au service des cours et examens.

3- Convocation des candidats aux examens.

- La convocation aux examens finaux des enseignements théoriques est réalisée par voie d'affichage au sein de la faculté. Elle comporte la date, l'heure, le lieu pour chaque étudiant, la durée de chaque épreuve et cas échéant un numéro d'examen. Le délai entre l'affichage (tenant lieu de convocation) et l'examen ne pourra en aucun cas être inférieur à 10 jours pour la session principale et 05 jours pour la session de rattrapage.
- Pour le contrôle des travaux pratiques, travaux dirigés, et les stages, l'étudiant réputé être présent à ces activités prend connaissance de la date et des modalités des contrôles sur le lieu même de ces activités.

4- Déroulement des épreuves :

- Les étudiants doivent consulter les plannings des examens et prendre note de leurs numéros d'examens, des horaires et de leur site d'examen à l'avance. Ils doivent être présents aux lieux d'examen qui leur sont affectés 30 minutes au moins avant le début des épreuves munis de leur carte d'étudiant.
- L'autorisation d'accès à la salle d'examen à tout candidat retardataire qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets relève du responsable de la salle d'examen en concertation avec le comité des examens.
- Dans tous les cas l'accès de la salle est refusé à tout étudiant qui se présentera 10 mn après l'ouverture des enveloppes.
- Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat retardataire
- Aucun candidat n'est autorisé à quitter définitivement la salle avant la fin du premier tiers de la durée de la composition une fois les sujets distribués
- Avant de sortir de la salle d'examen l'étudiant doit impérativement remettre sa copie même blanche et signer la feuille d'émargement. L'absence de la copie vérifiée conjointement par les enseignants surveillants et l'agent administratif de la salle et/ou le comité des examens immédiatement après la fin de l'épreuve entraîne l'ajournement au module ou élément du module objet de l'examen est considérée comme une absence
- Les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle ne pourront y être autorisés qu'à titre exceptionnel et, Ils devront remettre toutes les copies d'examen au surveillant, qui les leur restituera à leur retour

5-Les fraudes et les tentatives de fraude

- Le responsable de l'épreuve doit indiquer les matériels et documents éventuellement autorisés
- Les candidats ne sont pas autorisés à avoir, dans la salle d'examen, des documents papiers non explicitement autorisés par l'enseignant responsable de l'épreuve. Dans ce cas tout étudiant surpris en possession de ses documents est considéré en situation de fraude et son cas est soumis aux mesures disciplinaires de l'université
- Les téléphones, les Smartphones, les ordinateurs portables, ainsi que tout outil de communication électronique ou informatique sont strictement interdits pendant le déroulement de l'épreuve . Ils doivent être éteints et mis hors de portée pendant toute la durée de l'épreuve.
- Tout étudiant surpris en possession d'un de ces outils numériques fera l'objet d'une observation sur le procès-verbal de l'examen. Son cas sera notifié à l'administration et soumis à la procédure disciplinaire de l'université
- La communication orale, ou l'échange de documents entre deux étudiants au cours d'un contrôle est considérée comme une fraude et est passible de conseil de discipline.

IV-REGIME DES EXAMENS

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences s'effectue, pour chaque module conformément à la forme décrite dans le descriptif du module. Il peut s'agir de : contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou toute autre forme de contrôle et/ou sous forme d'un examen final écrit, pratique ou clinique . De manière générale et sauf décision particulière d'un enseignant sous réserve d'en avertir les étudiants concernés et le vice décanat aux affaires académiques,

- Les enseignements magistraux : sont évalués par un examen final
- Les travaux dirigés et les travaux pratiques : sont évalués par des contrôles continus et /ou un contrôle final :
- Les stages : sont évalués par une ou plusieurs méthodes suivantes l'assiduité : comporte la présence aux stages et l'analyse de l'atteinte des objectifs de stage (portfolio)
- Contrôle continu et/ou contrôle final. Il peut s'agir dans ces deux derniers cas de : résolution de cas cliniques ou d'examen clinique d'un patient avec rédaction d'une observation médicale reflétant le raisonnement clinique de l'étudiant ou les deux

V- CALENDRIER

- Chaque année universitaire comporte deux semestres qui vont l'objet d'une évaluation séparée. Le déroulement des épreuves de contrôle des connaissances théoriques en première session fait l'objet de deux périodes par an, l'une à l'issue du premier semestre de chaque année (S1, S3, S5, S7, S9) en Décembre - janvier et l'autre à l'issue du deuxième semestre de chaque année (S2, S4, S6, S8, S10) en mai/juin . La seconde session de rattrapage a lieu en une seule période pour tous les semestres de l'année en juin - juillet.
- En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions par unité d'enseignement par année d'inscription.
- Les modules de chaque semestre sont donnés en annexe

VI- MODALITES DE VALIDATION

- **Note du module** : La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations des éléments qui le composent, conformément aux modalités prévues dans le descriptif du module.

Acquisition d'un module :

- Un module est acquis par validation quand la note obtenue dans ce module est supérieure ou égale à 10 sur 20, sans qu'aucune note d'un élément de module ne soit inférieure à 07 sur 20.
- Par compensation (comme précisé dans le paragraphe suivant)

Validation de l'année universitaire :

L'année est validée et donne droit à l'inscription pour l'année suivante si les conditions suivantes sont satisfaites :

- La moyenne générale des notes des modules composant l'année universitaire est supérieure ou égale à 10/20
- Le nombre de modules non validés pour l'année universitaire est inférieur ou égal à deux modules sans qu'aucune note de ces deux modules ne soit inférieure à 07/20 et sans qu'aucune note d'élément de module ne soit inférieure à 07/20. Ces modules sont alors acquis par compensation.
- Aucune note de module de stage n'est inférieure à 10/20. Toutefois l'étudiant peut bénéficier d'un crédit d'au maximum d'un stage fondamental et d'un stage complémentaire, ou de deux stages complémentaires à charge de l'étudiant de les valider avant le passage en 6ème année (S 11)

Contrôle de rattrapage

L'étudiant n'ayant pas validé un ou plusieurs modules peut être autorisé à passer un contrôle de rattrapage pour chaque module concerné. Dans le cas où le module comporte 2 ou 3 éléments, l'étudiant peut être autorisé à ne rattraper que les éléments où la note est inférieure à 10/20

Un étudiant ayant validé un module n'est pas autorisé à passer le rattrapage pour ce module. L'étudiant garde la note supérieure entre la note obtenue à l'issue du rattrapage et celle obtenue avant le rattrapage.

Condition de la réinscription à un module non validé :

Un étudiant ne peut se réinscrire qu'une seule fois à un module non validé. Toutefois, pour chaque module non validé, il peut bénéficier d'une dérogation octroyée par le chef de l'établissement. Ainsi pour une inscription pédagogique normale, l'étudiant ne peut redoubler l'année qu'une seule fois, sauf si le doyen lui accorde une dérogation pour tripler l'année. Pour un étudiant qui ne valide pas un module où il a pris une inscription pédagogique par anticipation doit être conscient qu'il a perdu une chance et ne lui en reste qu'une seule, sauf dérogation par le doyen. L'inscription par anticipation doit par conséquent être mûrement réfléchie

Dans tous les cas l'étudiant ne peut bénéficier que d'une seule dérogation par module

Capitalisation

En cas de non validation d'une année, l'étudiant conserve à titre définitif

- le bénéfice des modules complémentaires, des modules outils et d'ouverture dont la note est = ou supérieure à 10

- le bénéfice du ou des modules majeurs dont la note est égale ou supérieure 12/20

L'étudiant qui redouble l'année est dispensé des contrôles de ces modules et gardera la note déjà obtenue, (ces modules sont donc considérés validés)

VII- LES JURYS

1-Le jury du semestre

Pour chaque semestre, le jury est composé :

- du chef de l'établissement ou de son représentant : président du jury ;
- du coordonnateur pédagogique de l'année ;
- des coordonnateurs des modules du semestre ;
- et, le cas échéant, d'un représentant par élément de module du semestre.
- Après le contrôle de rattrapage, le jury délibère, établit un procès-verbal et arrête la liste des étudiants ayant validé les modules du semestre. Le procès-verbal, visé par les membres du jury, est transmis au chef de l'établissement, seul habilité à afficher les résultats des délibérations
-

2-Le jury de l'année

Pour chaque année, le jury de l'année est composé de :

- Le chef de l'établissement ou de son représentant : Président du jury ;
- Le coordonnateur pédagogique de l'année ;
- Les coordonnateurs des modules des deux semestres ;
- et, le cas échéant, un représentant par élément de module
- Coordonnateur de l'année

Le jury délibère après les contrôles de rattrapage et arrête la liste des étudiants ayant validé l'année et ceux autorisés à se réinscrire selon les normes prévues.

Le procès-verbal, visé par les membres du jury, est transmis au chef d'établissement, seul habilité à afficher les résultats des délibérations.

3-Souveraineté du jury

Après la session de rattrapage aucune épreuve complémentaire de quelque nature que ce soit n'est permise pour relever une note validée par le jury . Une note ne peut être modifiée qu'en cas de mise en évidence d'une erreur matérielle clairement démontrée par l'enseignant responsable du module ou de l'élément du module

Nul correcteur n'est tenu d'indiquer le détail des points obtenus en annotant une copie ni de fournir le corrigé d'une épreuve

L'étudiant peut demander une consultation pédagogique auprès du responsable du module qui doit lui expliquer les raisons d'une mauvaise note obtenue

VIII- EXAMENS CLINIQUES

A l'issue du premier stage à temps plein de la sixième année ,l'étudiant est autorisé à passer un examen dit clinique destiné à évaluer les compétences acquises. Trois sessions sont organisées dans l'année universitaire, l'étudiant peut se présenter selon le cas à une ou plusieurs épreuves:

- La validation de stage de médecine ou de pédiatrie autorise l'étudiant à se présenter à l'épreuve clinique d'une ou des deux disciplines
- La validation du stage de chirurgie ou de gynécologie permet à l'étudiant de se présenter à l'un ou aux deux spécialités

Cet examen comporte donc 4 épreuves de malades . Il consiste à examiner selon le cas pendant 40 minutes devant jury, un patient de pédiatrie , un patient de gynécologie, un patient de médecine, et un patient de chirurgie .cet examen de malade est noté sur 8. Le résultat de cet examen est en suite rédigé sous forme d'une observation médicale qui sera lue et éventuellement discutée devant le jury. Cette observation est notée sur 12. Si la moyenne obtenue dans une épreuve est égale ou supérieure à 10, cette épreuve est validée

Chaque épreuve doit être validée à part, il n'ya pas de compensation entre ces épreuves de malades

Ne peuvent se présenter à cet examen que les étudiants ayant validé tous les modules des années du cursus de formation

Annexe 2 : Engagement des étudiants de la faculté de médecine de Tanger

- Tout étudiant inscrit à la faculté de médecine et de pharmacie de Tanger, s'engage à respecter le Règlement Intérieur. Tout manquement sera passible d'avertissement ou de sanction disciplinaire.
- La présence aux travaux pratiques, aux travaux dirigés est obligatoire. Toute absence à ces enseignements est non récupérable, néanmoins, en cas d'absence pour maladie dûment justifiée par un certificat médical et dans le cas où les séances réservées à ces enseignements ne sont pas encore achevées, l'étudiant peut être autorisé exceptionnellement à intégrer un groupe d'étudiant programmé pour recevoir cet enseignement
- La présence aux stages est obligatoire, plus de deux absences non justifiées engage la validation du stage, conformément à ce qui est précisé dans votre carnet de stage
- Les étudiants doivent veiller à maintenir les locaux en bon état, à ne jeter de détritus dans aucune partie de l'établissement, à ne pas détériorer les locaux, le mobilier, le matériel. Les graffitis et les inscriptions sur les tables sont interdits
- La Faculté de Médecine de Tanger est une Faculté sans tabac. Les étudiants désirant fumer sortent du bâtiment. L'interdiction de fumer concerne aussi les halls.

- Les étudiants doivent avoir à l'intérieur de la faculté comme à l'intérieur des sites de stage une tenue et une attitude correctes. Il convient de respecter les règles de convivialité et de respect minimales, en particulier, envers le personnel enseignant, administratif et technique et envers tout le personnel des sites de stage
- Les étudiants ont à cœur de faciliter le bon déroulement des enseignements. Ces derniers ne doivent en aucun cas être perturbés par des allées et venues ou bruit. Les étudiants qui arrivent en salle alors qu'un cours a déjà commencé doivent se faire discrets et occuper les places les plus proche de la porte d'accès. Chacun a le devoir de tolérance et de respect d'autrui.
- A l'intérieur de la bibliothèque les étudiants doivent observer un silence à même de permettre à leurs camarades de travailler dans le calme
- Chacun est aussi en droit d'avoir une garantie de protection contre toute agression physique ou morale et le devoir qui en découle de n'user d'aucune « violence ».
- Pendant les cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques et les examens, tous les téléphones portables sont éteints.
- Toute situation où un téléphone même trouvé éteint sur un étudiant au cours d'un examen est considéré comme une situation de fraude ou de tentative de fraude
- Il est défendu d'introduire dans l'établissement tout objet ou produit dangereux et/ou illicite.
- Aucune personne étrangère à la Faculté de Médecine ne peut être invitée dans les locaux d'enseignement sauf accord préalable du Doyen. L'étudiant sera toujours en possession de sa carte d'étudiant et plus particulièrement le jour de l'examen. A tout moment, le personnel de la Faculté peut procéder à une vérification de l'identité.
- Il est interdit de procéder sans autorisation préalable à des affichages ou inscriptions en dehors des panneaux indiqués par l'administration
- Il est rappelé aux étudiants ayant un véhicule qu'ils doivent se conformer au plan de circulation de la faculté, que la vitesse est limitée à 10 km/heure
- Les étudiants doivent se garer dans les parkings qui leur sont réservés. Il est interdit de se garer au bord des allées, sur les pelouses
- Les étudiants s'interdisent toute cruauté ou maltraitance aux animaux du laboratoire.



جامعة عبد الملك السعدي
ⴰⵎⴰⵏⴻ ⴰⵎⴰⵏⴻ ⴰⵎⴰⵏⴻ
Université Abdelmalek Essaâdi



+212 5 39 40 38 04
fmpt@uae.ac.ma
www.fmpt.ac.ma

